

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le jeudi 6 avril 2017 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Madame Christine AGENY.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Mesdames Christine AGENY, Muriel KUBICKÉ et Rose-May BOURBON. En visio-conférence : Léa de POMYERS

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché), Patrick REDOUTÉ, Emily DECLERCK.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 14/03/2017
 2. Acquisition d'un défibrillateur
 3. Délibération pour instaurer un tarif de remboursement des luminaires du centre socio-culturel en cas de casse.
 4. Délibération vente d'une partie du chemin de Bordebure, frais de Notaire et de Géomètre
 5. Vote du compte de gestion 2016 (Assainissement – Commune)
 6. Vote du compte Administratif 2016 (Assainissement – Commune)
 7. Vote du taux des 4 taxes
 8. Vote du budget primitif 2017 (Assainissement – Commune)
 9. Questions diverses
-

Madame la 1^{ère} Adjointe ouvre la séance à 19 heures 15 et donne lecture de l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 14/03/2017

Madame AGENY donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

2- Acquisition d'un défibrillateur

Madame AGENY rappelle que la municipalité a décidé d'acquérir un défibrillateur, elle propose de retenir le devis des Extincteurs Eclair, d'un montant de 1 600 € HT. Elle informe l'assemblée que la société EXTINCTEURS ECLAIR travaille déjà avec la mairie pour la maintenance du parc des extincteurs.

L'assemblée approuve à l'unanimité et dit qu'il faudra bien choisir le lieu d'implantation du défibrillateur qui devra être à porter de tous, donc bien en vue.

3- Délibération pour instaurer un tarif de remboursement des luminaires du centre socio-culturel en cas de casse

Madame AGENY informe l'assemblée qu'il convient d'instaurer un tarif de remboursement en cas de casse des verres des appliques murales et des plafonniers du centre socio-culturel, ainsi que les collerettes en plastique des plafonniers. Les tarifs d'achat sont :

- le verre d'une applique et du plafonnier : 21.60 € TTC
- la collerette du plafonnier : 13.20 € TTC

Madame AGENY propose d'arrondir ces tarifs à l'euro supérieur, soit

- le verre d'une applique et d'un plafonnier : 22 €
- la collerette du plafonnier : 14 €

L'assemblée approuve à l'unanimité

4- Délibération concernant la vente d'une partie du chemin de Bordebure, frais de Notaire et de Géomètre.

Madame AGENY rappelle à l'assemblée la proposition de Mme CHOUARD, d'acquérir une partie du chemin de Bordebure. Madame AGENY propose à l'assemblée de prendre une délibération spécifiant que l'acquéreur devra régler les frais de Notaire et de Géomètre.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Vote du compte de gestion 2016 : commune et service public d'assainissement

Madame AGENY informe l'assemblée que le compte de gestion 2016 de la commune est identique à celui établi par la Trésorerie d'Aubigny, à savoir :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	284 637.16	451 615.56
Titres de recettes émis	50 734.00	288 394.13
Réductions de titres	0.00	0.00
Recettes nettes	50 734.00	288 394.13
DEPENSES		
Autorisation budgétaires totales	284 637.16	451 615.56
Mandats émis	78 659.32	237 300.65
Annulations de mandats	0.00	1.00
Dépenses nettes	78 659.32	237 299.65
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent		51 094.48
Déficit	27 925.32	

Madame AGENY informe l'assemblée que le compte de gestion 2016 du service public d'assainissement est identique à celui établi par la Trésorerie d'Aubigny, à savoir :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	81 539.58	34 869.96
Titres de recettes émis	3 606.97	10 154.63
Réductions de titres	0.00	0.00
Recettes nettes	3 606.97	10 154.63
DEPENSES		
Autorisation budgétaires totales	81 539.58	34 869.96
Mandats émis	547.66	7 743.80
Annulations de mandats	0.00	0.00
Dépenses nettes	547.66	7 743.80
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	3 059.31	2 803.86
Déficit		

L'assemblée approuve à l'unanimité

6- Vote du compte administratif 2016 : commune et service public d'assainissement

Compte Administratif de la commune :

Madame Christine AGENY, Maire Adjointe de la commune de Sainte-Montaine, pour le Maire Empêché, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2016, qu'elle a elle-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. elle anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Dépenses ou déficits d'investissement	Recettes ou excédents d'investissement	Dépenses ou déficits de fonctionnement	Recettes ou excédents de fonctionnement
Résultats reportés N-1		99 857.16 €		154 673.56 €
Opérations de l'exercice	78 659.32 €	50 734.00 €	237 300.65 €	288 394.13 €
TOTAL	78 659.32 €	150 591.16 €	237 300.65 €	443 067.69 €
Résultat de l'exercice	27 925.32 €			51 094.48 €
RESULTAT DE CLÔTURE		71 931.84 €		205 768.04 €

- 2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- 4) Madame la 1^{ère} Adjointe se retire pour le vote du compte administratif 2016 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Pour : 6 Contre : 0

Compte Administratif du service public d'assainissement

Madame Christine AGENY, Maire Adjointe de la commune de Sainte-Montaine, pour le Maire Empêché, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2016, qu'elle a elle-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. elle anime le débat avec l'assemblée.

- 5) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Dépenses ou déficits d'investissement	Recettes ou excédents d'investissement	Dépenses ou déficits de fonctionnement	Recettes ou excédents de fonctionnement
Résultats reportés N-1		33 681.58 €		22 321.96 €
Opérations de l'exercice	547.66 €	3 606.97 €	7 743.80 €	10 547.66 €
TOTAL	547.66 €	37 288.55 €	7 743.80 €	32 869.62 €
Résultat de l'exercice		3 059.31 €		2 803.86
RESULTAT DE CLÔTURE		36 740.89 €		25 125.82 €

- 1) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte L'assemblée constate, aussi bien pour la

comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3) Madame la 1^{ère} Adjointe se retire pour le vote du compte administratif 2016 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Madame Muriel KUBICKÉ qui met aux votes les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

Pour : 6 Contre : 0

7- Vote du taux des 4 taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2017 et vote par 7 voix pour et 0 voix contre les taux comme suit :

– Taxe d'habitation :	20.78 %
– Taxe foncière (bâti) :	8.94 %
– Taxe foncière (non bâti) :	43.62 %
– CFE :	18.89 %

8- Vote du budget primitif 2017 : commune et service public d'assainissement

Madame AGENY présente le budget primitif 2017 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	483 333.04 €
- Section d'investissement :	357 802.04 €
-	

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote, par 7 voix pour et 0 voix contre, le budget primitif 2017 de la commune de Sainte-Montaine.

Madame AGENY présente le budget primitif 2017 du service public d'assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	36 673.82 €
- Section d'investissement :	85 943.71 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote, par 7 voix pour et 0 voix contre, le budget primitif 2017 du service public d'assainissement de la commune de Sainte-Montaine.

9- Questions diverses

⇒ **Préparation des Elections** Madame AGENY rappelle à l'assemblée de donner leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote.

⇒ **Contrat à durée déterminée de Sabine Sauvage** Madame AGENY rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de faire un CDD à Sabine Sauvage pour un poste d'adjoint du patrimoine à 16h par semaine. Après négociation, les horaires et le salaire ont été entérinés. Le nouveau contrat débutera le 28 avril pour se terminer le 27 octobre 2017.

Muriel KUBICKÉ rappelle que le musée n'est pas assez rentable et qu'il faudra embaucher une personne en contrat aidé.

Léa de POMYERS propose de voir avec d'autres petits musées s'il serait possible d'embaucher une personne sur plusieurs sites. Il semble que cette solution est difficilement réalisable car chaque musée souhaite ouvrir en fin de semaine.

⇒ **Eglise** Madame AGENY rappelle qu'en novembre dernier Mme CHARRIER avait signalé des chutes de plâtre dans le chœur de l'église. La municipalité a demandé à un plâtrier de venir boucher les trous. Il nous a mis en garde sur l'état de la voûte du chœur de l'église et les nombreuses fissures.

Suite à cette mise en garde, la commune a fait appel aux Architectes des Bâtiments de France qui après visite des lieux et constatation d'importantes fissures de la voûte du chœur de l'église, nous ont conseillé de faire appel à un architecte spécialisé dans la restauration d'édifices anciens. Le choix s'est porté sur Monsieur GUITTOT, Architecte & Architecte du Patrimoine à Aubigny sur Nère qui a su voir ce qui semble être le problème ; à savoir une modification du mode de couverture ayant entraînée des transformations de la charpente. La voûte du chœur de l'église qui était, à l'origine probablement de style « Roman » avait certainement été modifiée vers la fin du 19^{ème} siècle pour devenir une voûte en plâtre de style « Gothique » plus conforme au goût de l'époque. Cette transformation a eu de graves conséquences sur la charpente, puisque la charpente, dont le contreventement est effectué un ensemble de pièces de bois (arbalétriers et entrails) a vu ces derniers être sectionnés lors de la transformation en voûte de style Gothique. Au fil des années, la charpente s'est mise à pousser, ce qui a fragilisée la voûte au plâtre.

Lundi 3 avril, nous avons fait venir un couvreur avec une nacelle, Monsieur GUITTOT, Architecte à Aubigny sur Nère, le représentant des Architectes des Bâtiments de France et Monsieur Roch Senly représentant la Fondation du Patrimoine ont constaté par 2 ouvertures pratiquées dans la toiture de l'église, la faiblesse de la voûte et de la charpente, en présence de Monsieur GRIMAULT, Adjoint au Maire de Ste-Montaine, Madame BOURBON, conseillère municipal et Mme Charrier, représentante de la paroisse.

Monsieur GRIMAULT informe l'assemblée que Monsieur GUITTOT a conseillé de ne pas pénétrer dans le chœur de l'église.

Le conseil municipal décide, dans l'attente du diagnostic définitif, de ne pas prendre de risque et de fermer l'église pour préserver la sécurité de tous.

Le conseil municipal comprend que cette fermeture posera problème pour certaines manifestations, comme le Pèlerinage de la Belle Fontaine qui aura lieu en juin prochain, il faudra prendre rendez-vous avec Mme CHARRIER et le Père CARPENTIER pour trouver une solution, pourquoi ne pas faire la messe au centre socio-culturel en installant le barnum.

Monsieur GRIMAULT dit qu'il faudra demander à la commune d'Aubigny de prêter un autre barnum. Il faudra également informer Mme CHARRIER et AZUREVA que les visites de l'église sont annulées jusqu'à nouvel ordre et prévoir le déménagement du chœur de l'église, si celui-ci menace de tomber.

⇒ Madame AGENY propose une réunion avec les membres de la SMSE, le jeudi 13 avril à 16h.

Madame AGENY lève la séance à 20 heures 30.